INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CREDIT MUTUEL HARMONIE
Code ISIN Part D : FR0000426462
FCP géré par CM-CIC ASSET MANAGEMENT,
Groupe Crédit Mutuel – CIC
« FIA soumis au droit français»

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Ce FIA est un Fonds d'investissement à vocation générale qui a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite : 45% EuroMTS 7-10 ans + 50% MSCI World pondéré par les capitalisations boursières et couvert en change + 5% S&P GSCI (matières premières) couvert en change, sur la durée de placement recommandée.

Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. La composition du FIA peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Les indices sont retenus en cours d'ouverture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

Il est classé : Diversifié

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FIA sera exposé indifféremment aux marchés des actions, obligations et produits monétaires ; aussi bien via des titres en direct, des instruments financiers à terme que par le biais de parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA ; en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 35% à 60% sur les marchés d'actions, de sociétés de grandes ou moyennes capitalisations, ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE, de tous les secteurs.

De 40% à 65% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de la zone euro, de catégorie « Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et +10.

De 0% à 25% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne peut dépasser 110% de l'actif.

Il peut être investi :
- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire (110% en cas de recours aux emprunts d'espèces) de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.

Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change.
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables: Distribution du résultat net

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans
Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai

Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque** jeudi à 9 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jeudi, à l'exception des jours fériés ou de fermeture de Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



1	2	3	**4**	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie 4 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.
En, effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions/cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.
Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

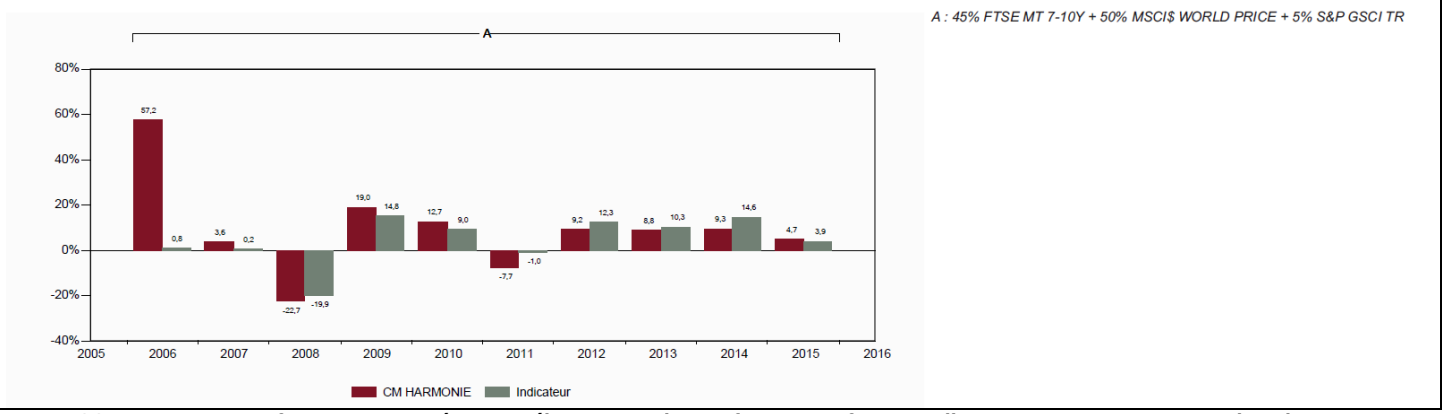
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2,20%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,96% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	0%

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2015. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.cmcic-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Celle de l'indicateur **est calculée coupons et dividendes réinvestis.**

- DATE DE CREATION DU FIA : 25/06/1998
- DATE DE CREATION DE LA PART : 25/06/1998
- DEVISE DE LIBELLE : Euro
- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES :

NOM DU DEPOSITAIRE : **Banque Fédérative du Crédit Mutuel.**

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CM - CIC ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon – 75002 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire : Service commercial - Tél : 01 42 66 88 88

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CM-CIC Asset Management.

REGIME FISCAL:
Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.
Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).
Le FIA n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.
Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CM-CIC Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/03/2016.